

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1003

présenté par

M. Bazin, M. Neuder, M. Marleix, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciniéri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

-----

**ARTICLE 47**

Rédiger ainsi la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 :

«

Objectif de dépenses
104,1
100,9
15,5
14,8
6,1
2,6
244,1

»

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe Les Républicains vise à souligner l'insuffisance du développement des soins palliatifs dans notre pays.

Aujourd'hui, 100 000 personnes peuvent être accompagnées quand 300 000 le nécessitent. Plus encore, 26 départements ne sont dotés d'aucune unité de soins palliatifs.

Si le Gouvernement a entendu répondre à cette situation par la mise en place d'un cinquième plan national de développement des soins palliatifs, force est de constater qu'il existe un vrai décalage entre les ambitions et les moyens déployés.

Ainsi, si le plan ambitionne de « garantir un accès aux soins palliatifs à tous les citoyens sur tout le territoire », la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) estime que les 5 millions d'euros prévus pour l'année 2022 permettront « au maximum 15 nouvelles équipes sur l'ensemble du territoire », soit une augmentation de seulement 2 % des capacités.

Selon la SFAP, la garantie d'un véritable accès aux soins palliatifs sur le territoire coûterait 800 millions d'euros par an.

Au regard des enjeux de fraternité, d'humanité et de solidarité liés à la question de la fin de vie, une telle somme n'a rien de déraisonnable.

La nécessité de développer les soins palliatifs est donc plus urgente que jamais face à une situation qui nous touchera tous à un moment de la vie de manière plus ou moins directe.